
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du
Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul sur le territoire de la Ville de
La Malbaie
(secteur Saint-Fidèle)**

Dossier 3211-05-397

Le 12 août 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul sur le territoire de la Ville de La Malbaie (secteur Saint-Fidèle), par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2001-12-13	Réception de l'avis de projet
2001-12-20	Transmission de la directive ministérielle
2004-01-06	Réception de l'étude d'impact
2004-01-22	Début de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2004-03-10	Transmission des questions et commentaires au ministère des Transports
2004-07-07	Réception du document complémentaire contenant les réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du MTQ consiste à réaménager un tronçon de 1,6 kilomètre de la route 138 sur le territoire de la Ville de La Malbaie (secteur Saint-Fidèle). Le coût du projet est estimé à 5,3 millions de dollars.

Les objectifs du projet visent à assurer la sécurité et le confort des usagers tout en maintenant la fonctionnalité de la route.

Le tronçon à réaménager est localisé exclusivement en milieu rural. Le projet se présente sous l'aspect d'une route nationale normalisée de type B, soit une route à deux voies de 3,7 mètres chacune, doublée de 3 mètres d'accotement et dont la largeur de l'emprise nominale serait de 40 à 45 mètres. Ainsi, on procéderait à la réfection des premiers 400 mètres de la route actuelle et au déplacement de la route de 17,5 mètres vers le nord de l'axe actuel, à partir de la rivière à la Loutre jusqu'à 1,2 kilomètre plus à l'est. Ceci afin d'adoucir les pentes et permettre l'élargissement de la chaussée pour prolonger la voie auxiliaire pour les véhicules lents d'un kilomètre vers l'est. Des travaux de correction et de mise aux normes de trois intersections potentiellement dangereuses (côte des Jalins, chemin Saint-Paul et route du Bas-de-l'Anse) seraient réalisés de même que la construction d'un nouveau pont ou ponceau au dessus de la rivière à la Loutre sur la route 138 ainsi que le remplacement du ponceau sur la route du Bas-de-l'Anse au dessus de cette même rivière.

Les principaux impacts positifs attendus à la suite de la réalisation du projet sont reliés à la sécurité routière des usagers et à la qualité de vie des riverains. Une réduction des risques d'accidents routiers serait attendue à la suite de l'amélioration de la visibilité de virage et du réaménagement des intersections aux routes secondaires de même que par le prolongement de la voie auxiliaire offrant des conditions de dépassement sécuritaires. En raison du déplacement de la route vers le nord, certains riverains pourraient percevoir une amélioration du climat sonore alors que pour la majorité de ceux-ci les niveaux de bruit demeureraient sensiblement les mêmes.

Le MTQ devrait procéder à certaines acquisitions. Il s'agit soit de résidences, de puits d'alimentation en eau potable à relocaliser ou à exproprier ou de terrains actuellement en friche.

Les impacts sur le milieu naturel seraient mineurs et toucheraient principalement la rivière à la Loutre ainsi que le déboisement nécessaire au réaménagement des intersections (0,14 hectare) et à la construction de la nouvelle emprise (2,3 hectares).

Durant la phase d'exploitation de la route, le MTQ prévoit la mise en place de programmes de suivi des puits privés et des travaux de végétalisation d'une durée de deux ans. De plus, des suivis de l'efficacité des réseaux de drainage et de l'état des ponts ou ponceaux installés au droit de la rivière à la Loutre seraient réalisés durant les trois premières années suivant les travaux, de même qu'un suivi du nombre et de la localisation des accidents pouvant survenir sur le tronçon à

l'étude. Enfin, des relevés du niveau sonore seraient effectués cinq après l'ouverture du tronçon à la circulation.

L'échéancier prévoit l'ouverture du tronçon réaménagé en 2008.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
 - Faune Québec;
 - la Direction de l'environnement forestier;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Tourisme Québec.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact sur l'environnement, Réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et du chemin Saint-Paul à la Malbaie, secteur Saint-Fidèle*, préparée par Consortium GGE-BPR, novembre 2003, pagination multiple et 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réponses aux questions et commentaires du MENV, Réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et du chemin Saint-Paul à la Malbaie, secteur Saint-Fidèle, Document complémentaire*, 17 mai 2004, 13 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact sur l'environnement, Réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et du chemin Saint-Paul à la Malbaie, secteur Saint-Fidèle, Résumé*, préparé par Consortium GGE-BPR, juin 2004, 20 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude de puits route 138, ch. 1+500 @ 3+080, Municipalité : La Malbaie (secteur Saint-Fidèle), circ. élect. : Charlevoix*, préparée par la Direction du laboratoire des chaussées, 12 décembre 2002, 14 pages et 4 annexes.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre délivrée le 20 décembre 2001.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Valérie Saint-Amant
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre